

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE**

Département de la Loire

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 23 septembre 2024**

Matière Urbanisme

Objet Vente d'une parcelle de terrain Rue de la Chazotte à la société BEILLARD  
Approbation  
2024DE09UR106

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 28 membres présents ou représentés, à savoir :

**Présents ou représentés:**

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

**Représentés :**

Jacqueline PERRICHON par Suzanne DOMPS  
Gilles MORETON par Pierre CHATEAUVIEUX  
Chaneze TIFRA par Dominique SOUTRENON  
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI  
Nathalie CHAPUIS par Marie-Christine PERSOL

**Absents :**

David PIGET

**Secrétaire élu pour la durée de la session :** Daniel GRAMPFORT

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AL n° 11 d'une superficie totale de 998 m<sup>2</sup> située rue de la Chazotte.

Une partie de ce terrain va être cédée à Saint-Etienne Métropole pour permettre l'accès à la chaufferie urbaine et le reste pourrait être vendu à la société BEILLARD, installée à proximité immédiate.

Après plusieurs échanges, une proposition d'achat a été faite à la société BEILLARD qui l'a acceptée.

Les services de France Domaines ont été saisis pour avoir une évaluation de cette parcelle. Un document d'arpentage sera établi par un géomètre.

Une proposition de cession a donc été faite à la société BEILLARD pour la vente d'une partie de la parcelle AL n° 11 pour une superficie de 241 m<sup>2</sup> au prix de 38.50 € HT le m<sup>2</sup>, hors frais de notaire, soit un montant total de 9 278.50 € HT (neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros cinquante centimes).

La société BEILLARD a approuvé cette offre.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 POUR)**

Après avoir entendu les explications de Madame Le Maire,

- Approuve la vente à la société BEILLARD d'une partie de la parcelle AL n° 11, d'une superficie de 241 m<sup>2</sup> au prix de 38.50 euros le m<sup>2</sup> soit un total de 9 278.50 euros HT,
- Valide la prise en charge des frais de Notaire par la société BEILLARD,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 24 septembre 2024

**Le Maire,**  
**Ramona GONZALEZ-GRAIL**



**Le Secrétaire,**  
**Daniel GRAMPFORT**



**Le Maire,**

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*